

PREFECTURE DE LA HAUTE-VIENNE

DIRECTION DES COLLECTIVITES ET DE L'ENVIRONNEMENT
Bureau de l'Urbanisme et de l'Aménagement

Commune d'EYMOUTIERS

**Protection sanitaire du captage de Souffrangeas Sud
sur la commune d'EYMOUTIERS**

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE ET D'ENQUETE PARCELLAIRE

Maître d'ouvrage : Commune de DOMPS

Par arrêté préfectoral du 13 mars 2014, pris en application du code de l'expropriation, sont prescrites conjointement dans la commune d'EYMOUTIERS pendant une durée de vingt-quatre (24) jours consécutifs, **du lundi 31 mars 2014 au mercredi 23 avril 2014 inclus** :

- **une enquête préalable à la déclaration d'utilité publique** des travaux de prélèvement et de dérivation des eaux et de la mise en place des périmètres de protection sanitaire autour du captage de "Souffrangeas-sud", et à la délivrance de l'autorisation d'utiliser l'eau prélevée en vue de la consommation humaine;
- **une enquête parcellaire** afin de délimiter exactement les terrains à acquérir par la commune de Domps dans le périmètre de protection immédiate du captage précité et à grever de servitudes dans le périmètre de protection rapprochée.

Les dossiers d'enquêtes seront déposés en mairie d'EYMOUTIERS **du lundi 31 mars 2014 au mercredi 23 avril 2014 inclus**, afin que toute personne intéressée puisse en prendre connaissance pendant cette période aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux indiqués ci-après :

➤ du lundi au vendredi de 08 h 30 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 18 h 00

et consigner éventuellement ses observations sur les registres d'enquêtes ouverts à cet effet ou les adresser, par écrit, en mairie avant la clôture des enquêtes à l'attention du commissaire enquêteur ou pour l'enquête parcellaire, à l'attention du maire ou du commissaire enquêteur. Lesdites observations seront alors visées et annexées par ces derniers aux registres pour y être tenues à la disposition du public.

Par décision du président du tribunal administratif de Limoges, en date du 25 février 2014, ont été désignés dans le cadre de la procédure d'enquêtes conjointes : M. Jean-Michel LAPORTE MANY, colonel en retraite, en qualité de commissaire enquêteur titulaire, et M. Bernard CROUZEVIALLÉ, directeur commercial adjoint à La Poste en retraite, en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

M. Jean-Michel LAPORTE MANY siègera en mairie d'EYMOUTIERS, aux jours et heures indiqués ci-après afin de recevoir les personnes désirant lui présenter directement leurs observations :

- ❖ Lundi 31 mars 2014 de 15 h 00 à 18 h 00
- ❖ Jeudi 10 avril 2014 de 08 h 30 à 11 h 30
- ❖ Mercredi 23 avril 2014 de 15 h 00 à 18 h 00.

En cas d'empêchement, M. LAPORTE MANY sera remplacé par M. CROUZEVIALLÉ.

Toute personne physique ou morale intéressée pourra prendre connaissance des rapports et conclusions du commissaire enquêteur, à la préfecture de la Haute-Vienne – direction des collectivités et de l'environnement, ainsi qu'en mairie d'Eymoutiers.